

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2015075BS0108

Réunion du Bureau Syndical du 16 mars 2015

Date de convocation : 5 mars 2015
Date d'affichage : 17 mars 2015

OBJET : Acquisitions de terrains pour postes de transformation.

L'an deux mille quinze, le seize du mois de mars à 9 heures 00, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de membres :	22
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	14
Nombre de procuration au moment du vote :	4

Le Président

Expose :

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 se propose d'acquérir des terrains afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.
- Que les dossiers concernés sont les suivants :

Communes	Lieux dits	Parcelles	Surfaces en m ²	Prix au m2 en €	Propriétaires
CHAMPNIERS	Les Pruneaux	CL 126	10,20	30,00	Madame Francine PEYRAT
CHAMPNIERS	Les Groies	AY 1	12,00	30,00	Madame Lucienne BOUQUET
LONDIGNY	La Sainte Hilaire	ZH 15	10,56	15,00	Monsieur et Madame Joël TROUVE
MERIGNAC	Mas de la Rente	ZE 42	9,12	Cession gratuite	Commune de Mérignac
PILLAC	Chez Pasquet	ZK 39	6,00	10,00	Monsieur et Madame Jacky RENAUDIN et Françoise SEDZE
SAINT GENIS D'HIERSAC	La Chaume	G 1191	15,00	Cession gratuite	Commune de Saint Genis d'Hiersac
SAINT VALLIER	Le Bourg	B 360	7,00	Cession gratuite	Commune de Saint Vallier

- Qu'en application de l'article 17.3 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n°2014143CS0204 du 23 mai 2014 donnant délégation au Bureau Syndical, il appartient à celui-ci d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser ces acquisitions.

Propose :

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.

Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité (18 voix pour, 0 abstention) :

- Confirme que les projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- Autorise le Président, au nom du SDEG 16, à procéder à l'acquisition des terrains précités.
- Décide que le SDEG 16 prendra à sa charge tous les frais relatifs à ces acquisitions.
- Précise qu'il y aura lieu de procéder aux formalités de purge des hypothèques et privilèges éventuellement inscrits, conformément à l'article R.2241-5 du code général des collectivités territoriales.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment les actes administratifs.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.